



PRUDENTIA PATRIMOINE

— Gestion Privée —

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LE CABINET

PRUDENTIA

SARL au capital de 8.000 €

SIREN : 517.541.298 RCS Bourges (NAF/APE : 6619B)

Siège social : 1 rue Ampère – 18000 BOURGES

Tel : 02.48.26.89.88

Etablissements secondaires : 18 rue de Mogador 75009 PARIS

Tel : 01.81.69.03.48

17 rue de la Dolve, Les Allées Béranger 37000 TOURS

Tel : 09.74.97.20.60

13 Le Clos du Haut Luain 37310 CHAMBOURG SUR INDRE

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Grégory LECLER. Dirigeant fondateur. Diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine et des certificats European Financial Advisor et European Financial Planner. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory LECLER a fondé son cabinet en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.

Andréa DJIEMBI. Responsable Back-Middle Office et Conformité. Titulaire des certifications ACAMS et AMF, et en cours d'obtention du Cycle Expert Métier Conformité de l'École Supérieure de la Banque (Executive Mastère Spécialisé Gestion Internationale de Patrimoine de l'ESCP Business School), Andréa DJIEMBI est indépendante de toutes fonctions commerciales : elle veille à la bonne application des textes de loi, de la réglementation, des normes professionnelles, et elle supervise les activités Back et Middle Office. Forte d'une expérience de 10 ans au sein du service conformité d'une banque nationale, son expérience en la matière assure le respect de la primauté de l'intérêt de nos clients.

Agathe LOUBENS. Responsable Département Ingénierie patrimoniale. Agathe LOUBENS est diplômée du Master 2 Gestion de Patrimoine-Banque Privée de l'Université Paris-Dauphine et du Master 1 de Droit Fiscal de l'Université Panthéon Sorbonne. Forte d'une vingtaine d'années d'expérience en accompagnement des dirigeants et entrepreneurs dans leurs problématiques juridiques d'entreprise, elle les accompagne plus spécifiquement dans leur stratégie patrimoniale privée et professionnelle depuis 2008.

Sandra CARVALHO. Responsable Département Juridique. Sandra CARVALHO est diplômée d'un MBA Management Droit des affaires de l'Ecole Supérieure de Gestion et d'un Master 2 Juriste Conseil d'affaires de l'université Pierre Mendès-France de Grenoble. Son expérience de juriste au sein du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens puis d'un cabinet de stratégie patrimoniale, fait d'elle l'interlocutrice privilégiée pour toutes les problématiques juridiques complexes.

Johan DABEK. Assistant Juridique et Administratif. Après un Master 1 en Contrôle de Gestion à l'Université de Cergy-Pontoise et une première expérience réussie dans les ressources humaines et la gestion administrative des entreprises, Johan DABEK apporte toute la rigueur et

l'organisation nécessaires à ses fonctions. Son implication et son sens du service sont de réels atouts pour le Cabinet, et assurent un service de qualité à nos clients.

Thierry REYNIER. Chargé d'affaires. Après une expérience significative dans l'immobilier notamment dans le groupe Citya puis chez Bouwfonds Marignan en tant que directeur des programmes immobiliers, Thierry REYNIER, titulaire d'un DUT GEA option finances et comptabilité, élargit son champ de compétence et accompagne nos clients dans la gestion de patrimoine.

Samuel BERTOUT. Assistant Conseiller Privé. Après l'obtention d'un Master 2 Gestion et Stratégie des Sociétés au Centre Européen Universitaire, ainsi qu'une première expérience au sein d'une banque parisienne en tant que Middle Officer, Samuel BERTOUT apporte au cabinet toute sa rigueur et son dynamisme. Il est un véritable support pour les chargés d'affaires, et un point de contact privilégié dans les relations avec nos partenaires.

Annie CERCEAU. Assistante Conseiller Privé. Plus de vingt ans d'expérience professionnelle confèrent de réels atouts à Annie CERCEAU qui assure avec compétence et rigueur ses fonctions administratives liées aux opérations financières. Son implication et sa bienveillance bénéficient à l'équipe comme aux clients, et contribuent au succès des services financiers.

VALEUR AJOUTEE

Soucieux de l'optimisation et de la sécurisation de nos préconisations, nous avons choisi de nous entourer et de nous équiper :

- Outil d'analyse et de définition des besoins patrimoniaux BIG EXPERT
- Logiciel d'intégration et de consolidation de comptes - O2S
- Logiciel de simulation de rémunération et de cotisation sociale des dirigeants - MAXIREM
- Outils comparatifs dédiés pour les offres du marché QUANTALYS, LEEMO, GRIDKY
- Base documentaire FIDNET FIDROIT – PROFIDEO – NAVIS – EDITIONS LEGISLATIVES
- Inter-professionnalité Experts comptables - Avocats fiscalistes - Notaires
- Logiciel d'analyse économique TRACKMACRO
- Logiciel d'évaluation d'entreprise et de réalisation de prévisionnel comptable RCA
- Logiciel de simulation d'investissement en immobilier d'entreprise FVI

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09052842 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers) fournit des conseils en investissement de manière non indépendante** ; enregistré sous le numéro E001925 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance), Service Niveau 1** ; Il n'existe aucun établissement promoteur de produits avec lequel il y a un lien capitalistique ou financier.
- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements)**, catégorie courtier.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **Agent Immobilier** : Carte de transactions immobilières n° CPI 1801 2018 000 030 524 délivrée par la CCI du Cher (18). La société ne peut recevoir aucun fond, effet ou valeur. Garantie Financière souscrite auprès de COVEA RISK, sis 19-21 allées de l'Europe, 92616 CLICHY CEDEX.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISES - Numéro de Police : 114240090 - Pour des montants de :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1.500.000 €	3.000.000 €	1.500.000 €	1.500.000 €
Garantie Financière	115.000 €	115.000 €	115.000 €	110.000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Liste des principaux partenaires : (liste non exhaustive)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Alderan	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Alpeys	Banque / Assureur / CIF	Convention de distribution / Courtage	Commissions
Cardif	Assureur	Courtage	Commissions
Generali Patrimoine	Assureur	Courtage	Commissions
Turgot Life / Turgot A.M.	Courtier d'assurances / Société de Gestion	Courtage	Commissions
Primonial Asset Management	Banque / Assureur / Société de Gestion	Convention de distribution / courtage	Commissions
AVIVA	Assureur	Courtage	Commissions
ODDO BHF	Banque / Courtier d'assurances / Société de Gestion	Convention de distribution / courtage	Commissions
PAREF GESTION	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
PERIAL	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
CORUM A.M.	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
KEYS A.M.	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
MNK Partners	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Swiss Life Banque Privée	Banque	Convention de distribution	Commissions

Swiss Life Assurance	Assureur	Courtage	Commissions
APICIL	Assureur	Courtage	Commissions
GRESHAM BANQUE	Entreprise d'Investissement	Convention de distribution	Commissions
La Française A.M.	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
ERES	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
Domaines et Patrimoine	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
Hermitage	Courtier d'assurances / Société de Gestion	Convention de distribution / courtage	Commissions
Le Conservateur	Courtier d'assurances	Courtage	Commissions
AFI ESCA	Courtier d'assurances	Courtage	Commissions
LBO France	Société de Gestion	Convention de distribution	Commissions
Nortia	Courtier d'assurances / CIF	Convention de distribution / courtage	Commissions

Les noms des autres partenaires et fournisseurs avec lesquels le cabinet a un accord seront communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Pour toute prestation de conseil, la rémunération du Cabinet peut être constituée d'honoraires de conseil.

Liste des rémunérations et avantages que le cabinet est susceptible de percevoir :

Nature de la rémunération	Forme	Récurrance (Oui/non)	Justification économique
Frais d'entrée ou de souscription	Pourcentage des frais prélevés par le partenaire, versé par le fournisseur	Non	Oui : rémunération du conseil
Honoraires de Conseil Ponctuel	Montant forfaitaire ou sur une base horaire, versé par le client	Non	Oui : rémunération du conseil
Abonnement honoraires de conseil	Montant forfaitaire annuel, versé par le client	Oui	Oui : rémunération du conseil dans le temps
Frais de gestion / Droits de garde	Pourcentage des frais prélevés par le partenaire, versé par le fournisseur	Oui	Oui : Amélioration du service au client dans la durée de l'investissement

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les produits et supports choisis par le client.

CONFIDENTIALITE

Le cabinet PRUDENTIA est tenu au respect du secret professionnel. Vous autoriserez les compagnies d'assurance, établissements financiers et teneurs de comptes auprès desquels vous aurez souscrit par notre intermédiaire, à nous communiquer l'ensemble des informations, par l'intermédiaire de notre prestataire technique.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'utilisation des données personnelles par PRUDENTIA est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

L'utilisation – traitement, transfert – de ces données par PRUDENTIA est obligatoire en raison de dispositions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de l'exécution de contrats qui vous lient à PRUDENTIA. Par ailleurs, PRUDENTIA peut détenir des données à caractère personnel vous concernant parce que vous avez souhaité recevoir des informations au sujet de la société ou de ses prestations.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la cessation de la relation d'affaires.

PRUDENTIA veille à ce que l'accès à ces données soit sécurisé et réservé aux personnes habilitées ; que l'utilisation de ces données soit strictement cantonnée à la réalisation des prestations qu'elle fournit et des obligations réglementaires auxquelles elle est tenue ; que ces données puissent être mises à jour et conservées conformément à la réglementation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@prudentia.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

CONFLITS D'INTERETS

PRUDENTIA assure un haut degré de transparence concernant ses relations avec ses fournisseurs, partenaires ; sa position vis-à-vis d'eux ; ses habilitations ; ses tarifs et son mode de rémunération.

PRUDENTIA s'est doté d'un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. La politique mise en œuvre permet d'encadrer les situations potentielles de conflits d'intérêts.

Dans le cas où nous estimerions nous trouver dans un cas de conflit d'intérêts, nous nous engageons à en informer la partie demandeuse de la mission au moyen de :

- Un courrier ou une note dédiée,
- Une information dans la Lettre de Mission ou le Mandat,
- Une information dans le rapport remis au client.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Cabinet PRUDENTIA, Service Réclamations, 1 rue Ampère, 18000 BOURGES

Par tel : 02.48.26.89.88

Par fax : 02.53.68.17.33

Par mail : contact@prudentia.fr

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dument justifiées.

Saisir un Médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise

Médiateur de l'Anacofi : 92, rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

1. Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers : 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

2. Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09.

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

3. Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiateur de la consommation – ANM Conso : 2, rue de Colmar 94300 Vincennes

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo